

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 12 octobre 2015

Présents : Marie-Claire FEREOUX, Valérie MERLI , Joëlle RICHAUD, Guy DAUPHIN , Jean Louis FELUGO, Carlos FERNANDEZ, , Bruno LABAT, Franck LAROCHE,

Pouvoir : Michèle LAUZE à Guy DAUPHIN

Absents : Stéphane FABRESSE, Michel LEROY, Katty MARTINOLES

Secrétaire de séance : Bruno LABAT

Le quorum est atteint.

Le procès verbal du conseil municipal est soumis au vote. Franck Laroche émet quelques remarques notamment sur sa décision concernant le manifeste sur la défense et la promotion de la langue française "J'ai indiqué qu'il s'agissait d'une décision personnelle et qu'en conséquence le CM n'avait pas à engager la commune en son nom."

Néanmoins vote à l'unanimité.

1 - Intercommunalité : nouveau schéma

Madame le maire expose les faits suivants :

Le préfet de Vaucluse s'est prononcé sur le futur périmètre de la COTELUB en incluant les communes de Cadenet et de Cucuron aux 14 communes existantes.

Ce schéma n'est pas celui souhaité par les membres de la COTELUB qui s'étaient prononcés en faveur de l'adhésion totale de la communauté de communes des Portes du Luberon comprenant Cadenet, Cucuron, Lauris, Lourmarin, , Puget, Puyvert et Vaugines.

La commune de Lauris souhaite venir avec COTELUB mais est bloquée par Puyvert dont le territoire s'étale du Luberon jusqu'à la Durance.

Ce choix ne semble pas pertinent pour les raisons suivantes :

- . il y a une gendarmerie sur la commune de Cadenet. Les locaux appartiennent à l'intercommunalité « Les Portes du Luberon », les gendarmes continueront à patrouiller sur les communes du canton de Cadenet,
- . les 2 communautés ont travaillé de concert sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- . le périmètre d'intervention du Syndicat de l'eau s'étale sur les 2 communautés,
- . aucune évaluation financière n'a été faite sur l'intégration des 2 communes,
- . les ordures ménagères étaient ramassées par une entreprise privée. Il faudra sans doute acheter un camion supplémentaire et embaucher du personnel pour seulement 2 communes supplémentaires
- . Lourmarin, village touristique par excellence, sera avec Cavaillon alors qu'il fait partie intégrante du Sud Luberon. Toutes les retombées touristiques de cette commune profiteront à Cavaillon,
- . si l'on regarde le territoire, il est logique que la communauté des Portes du Luberon, composée tout comme nous d'un maximum de communes rurales, rejoigne COTELUB, cela faisant une entité cohérente entre Luberon Sud et Durance.

Suite des opérations :

- ♦ **les communes et autres collectivités concernées sont consultées** sur ce projet de schéma, et disposent de deux mois pour délibérer (jusqu'au 10 décembre 2015),
- ♦ **en décembre 2015, la CDCI** (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) **aura communication** des avis rendus par les collectivités (séance prévue le 14 décembre 2015),
- ♦ la CDCI sera consultée et disposera de trois mois pour amender le projet de SDCI,
- ♦ **avant le 31 mars 2016, le SDCI (schéma) sera arrêté** par le préfet et publié. Il devra intégrer les amendements adoptés par la commission à la majorité des 2/3 de ses membres sous la condition qu'ils respectent les contraintes de l'article L5210-1-1 du CGCT.

Remarques des élus :

- on nous demande notre avis alors qu'il n'y a pas d'argumentation ni pour, ni contre pour faire un choix éclairé,
- le préfet de toute façon fera son choix sans tenir compte de la réalité du terrain et des habitudes des communes entre elles,
- le mieux c'est que la commune de Lourmarin soit avec la COTELUB puisque cette commune touristiquement est un attrait,
- c'est tout ou rien,
- je ne vois pas pourquoi on devrait scinder encore ce territoire du sud Luberon.

Compte tenu de ces éléments et des remarques, Le conseil municipal se prononce par

Vote : 8 pour et 1 abstention (pour manque d'éléments)

Pour refuser le schéma du Préfet et demander la fusion des deux communautés.

II - Evènement climatique exceptionnel du 24 août

N'étant pas affiché à l'ordre du jour madame le Maire demande l'avis des élus pour que ce point soit inscrit à l'ordre du jour et débattu.

Pas d'objection à cette proposition du Maire.

Madame le Maire explique :

Le Conseil départemental a ouvert un fond, suite aux dernières intempéries, auquel nous pouvons prétendre si les dégâts constatés sur nos routes et aménagements dépassent 150 000 €, ce montant pouvant être atteint par le regroupement de plusieurs collectivités. Le dossier doit être envoyé avant le 24 octobre 2015.

Vu l'urgence madame le Maire a demandé à Mr Boiteau (DACT84) de travailler sur le chemin de « Derrière le Devin » car à chaque orage, toute la terre descend sur le chemin des Furets et le chemin des Combes et les dégrade. Il faut également, après chaque orage, faire intervenir une entreprise pour ramasser toute la terre et la remonter sur le chemin.

Le chemin des Combes est dans un état lamentable et les riverains ont des difficultés pour sortir et entrer dans leurs propriétés.

L'évaluation des travaux, reçue ce jour, s'élève à 43 921,00 HT.

Nous pouvons déposer un dossier car il serait dommage de passer à côté de cette opportunité mais il n'est pas certain que nous soyons retenus ou que nous obtenions une subvention suffisamment importante. Dans ce cas nous pourrions toujours retirer notre candidature.

Un élu : Nous ne sommes pas contre de recevoir une subvention pour faire des travaux sur les routes abimées mais il serait judicieux de poursuivre les travaux prévisionnels que nous avons programmé au début du mandat. Il y a d'autres chemins qui mériteraient d'être repris autres que ceux proposés ci-dessus. Nous pouvons toujours monter le dossier et réajuster le tire en fonction de nos prévisions.

Madame le Maire indique que cette aide est ponctuelle et a été déclenchée suite aux intempéries, et qu'elle a fait au mieux, vu le court délai accordé pour la constitution du dossier. Ce chemin fait partie de la liste prévisionnelle.

Elle indique également avoir demandé la mise en place d'un plan triennal sur 2017/2018/2019 pour programmer au mieux et en fonction des finances de la commune la réhabilitation des chemins qui nécessitent une intervention. Une réunion de la commission travaux est prévue mercredi 14 Octobre et sera suivie d'une commission finances.

Un élu évoque le chemin de la Loine en disant qu'il aurait pu faire l'objet de ce dossier. Madame le Maire rappelle que ce chemin est rural, donc propriété privée de la commune qui autorise les riverains à l'emprunter. Ces mêmes riverains n'ont pas souhaité que le chemin soit goudronné afin d'éviter l'augmentation de sa fréquentation et l'augmentation de la vitesse des véhicules. Ce chemin a déjà été réparé 2 fois et les riverains informés que la commune ne le réparera pas indéfiniment.

Vote : 1 abstention et 8 pour

Décisions du maire pour information

En recettes : chèque de Groupama d'un montant de 1 003,57 €

En dépense :

Installation d'un détecteur et d'une sirène dans la cantine	468,00 €
2 talkies walkies pour le CCFF	765,12 €
Panneau signalisation chemin de chalet	102,00 €
Panneaux signalisation enfants Furets	345,00 €
Moulin inox presse purée pour cantine	243,82 €
20 chaises enfants pour garderie et rythmes scolaires	494,69 €

Informations diverses

Charte signalétique

Un courrier a été envoyé au Parc pour demander un complément d'informations sur la proposition de convention. Pas de réponse à ce jour.

Dans la mesure où COTELUB prend en charge l'élaboration du plan de jalonnement de signalisation d'information locale, il est conseillé de ne pas signer la convention.

Obligation légale de débroussaillage de la voirie ouverte à la circulation publique

20m en sensibilité forte, 10m en sensibilité moyenne et 3 m en sensibilité faible de chaque côté de la voie.

Sont concernés les chemins :

- . de Derrière le Devin (aléa fort)
- . des Furets
- . de La Tour (en face Ste Catherine)
- . des Combes
- . du Castelas
- . des Abeliers
- . des Grandes terres
- . dessus la Font
- . le CR 312 qui mène au Piémont
- . le chemin de la Montagne dans sa partie supérieure

Il s'agit d'un travail très important d'abord de secrétariat car il faut prendre contact avec tous les propriétaires concernés mais également technique. Notre personnel communal n'est ni suffisamment étoffé ni suffisamment équipé.

La proposition du syndicat (Conseil départemental) est de prendre en charge aussi bien le travail technique qu'administratif et 50 % de la dépense.

Il resterait 10 622,40 € TTC à la charge de la commune avec la possibilité d'étaler la dépense sur 2 ans.

Ce dossier sera étudié par la commission finances.

Elections régionales 06 et 13 décembre

Les assesseurs doivent être présents toute la journée avec pauses « technique » et pause « repas » tolérées.

1 président, 1 président suppléant et 2 assesseurs titulaires + 2 suppléants seront nécessaires.

Joëlle Richaud , Franck Laroche et Bruno Labat se positionnent pour le 6 décembre. Les autres élus réfléchissent.

Intersection Furets/RD91 et Castelas/RD91

Suite à plusieurs réclamations dont une par lettre recommandée avec AR concernant la dangerosité de sortie des chemins ci-dessus désignés vers la RD 91, une réunion regroupant l'agence routière de Pertuis, le service transport du Conseil Départemental, les propriétaires de la maison sise au n° 1500 rte de la Tour d'Aigues et moi-même a eu lieu afin de sécuriser au maximum les intersections.

En conclusion : pose de panneaux STOP, traçage au sol, déplacement du panneau « arrêt de bus et des potelets rouge et blanc. Les travaux seront réalisés par l'agence routière et dans la mesure du possible, la pose du radar pédagogique par la mairie. S'il s'avère que certaines plantations gênent la visibilité malgré toutes les modifications, il faudra que les propriétaires déplacent une dizaine de plants.

- ♦ Un élu propose de faire un rond point à cet endroit ou de faire une ligne continue.
- ♦ Madame le Maire rappelle que cette proposition a été faite sous l'ancien mandat, renouvelé au cours de cet entretien mais que le Conseil départemental considère qu'il n'y pas un nombre suffisant de maisons concernées pour la construction d'un rond-point.
- ♦ Un élu propose d'installer ce panneau pédagogique plutôt à l'entrée du village qu'à sa sortie car dans les rues du village certains conducteurs oublient de ralentir.
- ♦ Il est relevé que ce radar serait également bienvenu dans la descente du Castelas car les véhicules roulent très vite et il y a un ramassage scolaire, donc des enfants traversent la route.

Demande de subvention

Les restos du cœur demandent une subvention pour finir l'année 2015. Cette demande sera traitée par la commission finances avant de repasser en conseil.

Site internet

Un 3^e devis est arrivé ce jour pour la refonte du site internet. Une étude comparative va être réalisée et la décision prise dans les plus brefs délais car cette refonte est urgente.

Fin du conseil 21h30.